

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit :	Couverture liquide Relax Pool Shield
Numéro de fiche technique :	SDS043
Identifiant unique de la formule :	6P30-N0AM-500Q-U0SK

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application de la substance / du mélange : Couverture liquide pour piscine.

Utilisation(s) identifiée(s) Utilisations déconseillées Aucune autre information pertinente disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,

Corsham ,

SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094 Courriel :
help@deepbluepoolsupplies.co.uk

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence 112 (Urgence)	0800 043 0891 (Assistance technique) 24h/24
Langues parlées	Anglais

Les personnes souhaitant obtenir des informations spécifiques sur les poisons peuvent contacter : En Angleterre et au Pays de Galles : NHS 111 – composez le 111
En Écosse : NHS 24 - composez le 111

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

2.2	Éléments d'étiquette	Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
	Pictogrammes de danger	Vide
	Mot(s) signal(s)	Vide
	Mention(s) de danger	Vide

Informations Complémentaires

Fiche de données de sécurité EUH210 disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet. vPvB : Sans objet.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.2 Caractérisation chimique :

Mélanges

Description:

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des substances non dangereuses ajouts.

Substance	N° CAS	N° CE	Numéro EINECS	%W/W
Propane-1,2-diol	57-55-6		200-338-0	<2,5%

Informations Complémentaires :

Pour le libellé des phrases de

danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales :

Après inhalation :

Après contact avec la peau :

Après le contact visuel :

Après avoir avalé :

Information destinée au médecin :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de symptômes.

Laver immédiatement à l'eau et au savon, puis rincer abondamment.

Vérifiez la présence de lentilles de contact et retirez-les si nécessaire.

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Rincez-vous la bouche puis buvez beaucoup d'eau.

Ne provoquez pas de vomissements ; appelez immédiatement les secours. En cas de vomissements spontanés, maintenez la tête plus basse que les hanches pour éviter toute fausse route.

4.2 Symptômes les plus importants et effets, à la fois aigus et différés

Traiter les symptômes et apporter un soutien.

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication de toute situation immédiate soins médicaux et soins spéciaux traitement nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 d'extinction :

Agents extincteurs appropriés :

CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau.

- pulvériser. Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées à conditions environnantes.
- Moyens d'extinction inadaptés : Eau avec jet plein
- 5.2 **Risques particuliers découlant de substance ou mélange :** La formation de gaz toxiques est possible lors du chauffage ou en cas d'incendie.
- 5.3 **Conseils aux pompiers :** Portez une combinaison de protection intégrale.
Portez un appareil de protection respiratoire autonome.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles , équipements de protection et procédures

d'urgence : Assurez une ventilation adéquate.

Risque particulier de glissade sur un produit qui a fui ou s'est répandu.

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans le sol.

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous forme non diluée.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'absorption avec un matériau liant liquide (sable, diatomite, **confinement et nettoyage** : liants acides, liants universels, sciure de bois).

Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.

6.4 **Référence à d'autres sections** Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur la protection personnelle équipement.

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1 **Précautions de manipulation en toute sécurité** : Prévenir la formation d'aérosols.

Assurez une bonne ventilation/évacuation d'air sur le lieu de travail.

Information relative à la protection contre l'incendie et les explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs : Aucune exigence particulière.

Informations concernant le stockage dans un entrepôt communautaire : À conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés .

Informations complémentaires sur le stockage

conditions: Protéger du gel.

À conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés .

Classe de stockage : 12

7.3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) pertinente n'est disponible.

Aucune autre information

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Informations complémentaires concernant la conception des installations techniques : Aucune donnée supplémentaire ; voir point 7. **Ingédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :**

57-55-6 propane-1,2-diol

WEL

Valeur à long terme : 474×10^{-5} mg /m³, 150 × ppm

* total vapeurs et particules

** particules

Informations complémentaires : Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

8.2 Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle :

protection générale et hygiène

mesures:

Les mesures de précaution habituelles doivent

être respectées.

lors de la manipulation de produits

chimiques.

Évitez tout contact étroit ou prolongé avec la peau.

Ne mangez ni ne buvez pendant que vous travaillez.

Prenez note des limites d'exposition au travail qui vous ont été assignées.

Protection respiratoire :

Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Protection des mains :

gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Le choix du matériau des gants dépend des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation. **Matériaux des gants :**

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection oculaire

Le port de lunettes de protection est recommandé pendant le remplissage.

Protection corporelle :

Vêtements de travail de protection.

Le choix des protections corporelles doit dépendre des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition potentielle.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Apparence :

Formulaire:

Fluide

Couleur : Orange Odeur : Légère

Seuil olfactif : Non déterminé. Valeur du pH à 20 °C :

5-8

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation : Indéterminé.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Indéterminés

Point d'éclair: Sans objet.

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet.

Température de décomposition : Indéterminé.

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Ce produit ne présente aucun risque d'explosion.

Limites d'explosion :

Inférieur: Non déterminé.

Supérieur : Indéterminé.

Pression de vapeur : Indéterminé.

9.1 suite..

Densité à 20 °C : 0,97 - 1,1 g/cm³

Densité relative Indéterminé.

Densité	de vapeur	Indéterminé.
Taux	d'évaporation	Indéterminé.
Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau :		Entièrement miscibles
Coefficient de partage : n-octanol/eau :		Indéterminé.
Viscosité:		
Dynamique:		Indéterminé.
Cinématique:		Indéterminé.
Teneur en solvant :		
COV (EC)		1,00%

9.2 Autres informations :

REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont typiques
Ces valeurs ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 10.2 **Stabilité chimique** : Aucune décomposition thermique n'est observée si l'utilisation et le stockage sont effectués conformément aux spécifications.
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 **Conditions à éviter** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 10.5 **Matériaux incompatibles** : Agents oxydants puissants .
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Effet irritant primaire** :

Corrosion/irritation cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritations oculaires graves : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogénicité , mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Mutagénicité des cellules germinales : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition unique STOT : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée STOT : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Risque d'aspiration** : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2 **Persistance et dégradabilité** La partie organique du produit est biodégradable.

12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne devrait pas se bioaccumuler.

12.4 **Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Informations écologiques complémentaires :

Remarques générales :

Sans danger pour l'eau.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet. **vPvB** : Sans objet.

12.6 **Autres effets indésirables** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Hiérarchie des commandes recommandée :

Réduire les déchets ;

Réutiliser si non contaminé ;

recycler, si possible ; ou

Élimination en toute sécurité (en dernier recours).

Contactez les centres de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Les produits usagés, dégradés ou contaminés peuvent être classés comme déchets dangereux.

Toute personne chargée de classer les déchets dangereux et de déterminer leur devenir doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

Les récipients, même ceux qui sont « vides », peuvent contenir des résidus susceptibles de dégager des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de conteneurs vides.

Produits nettoyants recommandés : De l'eau, si nécessaire avec des agents nettoyants

SECTION 14 : Informations sur les transports

Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Vide

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR, ADN, IMDG, IATA Vide

Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe Vide

Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Vide

Risques environnementaux : Non applicable

Précautions particulières pour l'utilisateur Non applicable

Transport en vrac conformément à l'annexe

II de la Convention Marpol et le Code IBC Non applicable

Transport/Informations complémentaires : Non dangereux selon les spécifications ci-dessus

Règlement type des Nations Unies : Vide

SECTION 15 : Informations réglementaires

14.1

14.2

14.3

14.4

14,5

14.6

14.7

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement valable. **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

COV : Composés organiques volatils (États-Unis,

UE) PBT : Persistants, bioaccumulatifs et toxiques vPvB :

très persistant et très bioaccumulatif